

Les questions linguistiques dans le recensement : obtenir les faits !

Quelles questions me posera-t-on, dans le recensement, sur les langues que je parle?

Si vous avez reçu le questionnaire court, vous aurez à répondre aux questions suivantes :

- **Connaissez-vous assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation?** Autrement dit, parlez-vous seulement le français ou les deux langues officielles ?
- **Quelles langues parlez-vous régulièrement à la maison?** Parlez-vous uniquement le français, le français et l'anglais, le français et une autre langue?
- **Parmi ces langues, laquelle parlez-vous le plus souvent?** Si vous avez déclaré plus d'une langue à la question précédente, vous devez mentionner ici la langue que vous parlez le plus souvent à la maison. Vous pouvez en déclarer plus d'une seulement si vous les parlez aussi souvent l'une que l'autre.
- **Quelle est la première langue que vous avez apprise à la maison dans l'enfance et que vous comprenez encore.** Autrement dit, on vous demande ici votre langue maternelle.
- **Une série de questions sur la langue dans laquelle vous avez reçu votre éducation.** Ces questions sont nouvelles cette année et visent à mieux compter le nombre de personnes qui ont le droit à l'éducation en français en milieu minoritaire. Ici, on vous demandera:
 - Avez-vous fait des études primaires ou secondaires en français au Canada?
 - Dans quel type de programme ces études ont-elles été effectuées? Autrement dit, avez-vous (ou votre enfant a-t-il) été scolarisé dans un programme régulier d'instruction en français ou un programme d'immersion en français?
 - Pendant combien d'années avez-vous (ou votre enfant) fait des études en français dans un programme régulier?

Si vous avez reçu le questionnaire long, vous aurez à répondre à ces mêmes questions, mais on vous posera en plus deux questions sur les langues que vous utilisez au travail.

Est-ce que je dois répondre à ces questions pour tout le monde dans ma famille?

Si vous remplissez le questionnaire du recensement au nom de tous les membres de votre foyer, oui, il sera nécessaire de répondre à ces questions pour chaque personne.



Gardez à l'esprit que les réponses peuvent varier selon les personnes. **Prenez le temps de bien lire et comprendre les questions et d'en discuter avec les membres de votre famille pour bien décrire leur réalité spécifique.** Il est possible que votre conjoint considère qu'il parle plus souvent le français à la maison, mais que votre fille estime parler le français et l'anglais à quantités égales.

Pourquoi ai-je besoin de déclarer dans quelle langue j'ai reçu mon éducation?

En vertu de la Charte des droits et libertés, tous vos enfants ont droit à l'éducation en français si :

- Vous ou votre conjoint/conjointe avez le français comme langue maternelle
- Vous ou votre conjoint/conjointe avez reçu votre éducation en français au Canada, même en partie
- L'un de vos enfants a reçu ou reçoit présentement son éducation en français au Canada
- Vous détenez la citoyenneté canadienne

Auparavant, les chiffres sur le nombre de jeunes qui ont droit à l'éducation en français étaient trop bas. Cette année, avec l'ajout de cette question, les choses changeront.

Pour la première fois cette année, le recensement comptera les enfants qui ont droit à l'éducation en français notamment parce que leurs parents ont reçu leur éducation dans cette langue au Canada.

Avoir des chiffres plus précis, ça permettra de construire dès le départ des écoles conçues pour le nombre d'élèves qu'elles devront véritablement accueillir, au lieu d'écoles trop petites qui manquent d'espace après deux ou trois ans.

J'ai fréquenté une école bilingue. Est-ce que ça compte comme une éducation en français?

Oui. Voici ce qui compte comme une éducation en français :

- Un programme régulier en français dans une école de langue française ;
- Un programme régulier en français dans une école bilingue ;
- Un programme régulier en français dans une école de langue anglaise.

Attention. Un **programme d'immersion en français** dans une école de langue anglaise ne compte pas à titre d'éducation en français aux fins du recensement et de la Charte des droits et libertés.

Ma langue maternelle est l'arabe, mais je vis en français. Comment je fais pour m'assurer d'être comptée comme francophone?



Décrivez votre réalité en indiquant que vous avez une langue maternelle autre que le français et l'anglais, mais que vous connaissez le français et utilisez cette langue à la maison. Cela permettra à Statistique Canada de vous inclure dans les calculs sur le nombre de personnes qui utilisent le français comme principale langue de communication dans la vie quotidienne. Autrement dit... les francophones!

J'ai entendu dire que si je déclare connaître le français et l'anglais, Statistique Canada va me classer comme seulement à moitié francophone. Est-ce que c'est vrai?

Non, ce n'est pas vrai. Il n'y a aucun lien entre le fait de parler le français et l'anglais et le fait d'être classé comme francophone ou non. D'ailleurs, Statistique Canada ne décide pas qui est un francophone ou qui ne l'est pas.



Statistique Canada calcule bel et bien des variables pour déterminer qui utilise le français le plus souvent ou régulièrement dans la vie quotidienne, mais votre langue maternelle et les langues que vous parlez à la maison comptent également à cet effet.

Pourquoi est-il si important que je réponde aux questions sur les langues dans le recensement, qu'est-ce que ça change?

Parce que votre gouvernement provincial, votre municipalité et même vos organismes francophones ont besoin de ces renseignements pour savoir où ils doivent offrir de nouveaux services ou améliorer ceux qui existent déjà. Programmes de loisir, camps de jour, l'emplacement de nouvelles écoles ou de services d'aide à l'emploi, tout ça dépend des données du recensement!

Vos réponses sont aussi importantes pour les chercheurs qui surveillent l'évolution de la langue française au pays. Cela leur permet de savoir, par exemple :

- Dans quelle mesure les francophones transmettent leur langue à leurs enfants;
- Comment les immigrants d'expression française contribuent à la croissance des communautés francophones;
- Comment le vieillissement de la population et l'exode des régions vers les grandes villes influencent l'avenir du français et des communautés qui le parlent;
- Quelles sont les conditions de succès pour le développement économique francophone dans un contexte minoritaire.

À quelle date dois-je répondre au recensement et qu'est-ce qui arrive si je suis en retard?

La date officielle du recensement est le 11 mai. Il est possible que vous receviez le formulaire par voie postale ou électronique à l'avance, mais on vous demandera d'y répondre en fonction de la situation de votre foyer le 11 mai.

Si vous êtes en retard, vous avez tout de même jusqu'à la fin du mois de mai pour y répondre, mais encore une fois, faites-le en fonction de la réalité de votre foyer telle qu'elle était le 11 mai.